



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités
et de l'appui territorial**

Bourg-en-Bresse, le 5 mai 2021

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des
installations classées

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Projet : Demande de modification des conditions d'exploitation d'un élevage porcin autorisé au titre de la rubrique n°2102-1 de la nomenclature des installations classées

Localisation : FOISSIAT, lieu-dit "Basse Vavre"

Pétitionnaire : S.C.E.A. de la Colombe

L'autorité environnementale a reçu le dossier le 23 avril 2021

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le **28 mai 2021**

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le chef de bureau

signé : Charles BROZILLE